

**Extrait du Registre des délibérations du
Bureau Syndical
Séance du 27 octobre 2017**

DBS33-2017

Le 27 octobre 2017, à 12 h 30, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué le 20 octobre 2017 s'est réuni, pour des affaires portant sur les contractualisations - Leader (article 5 des statuts), à l'Hôtel de la Communauté Urbaine, salle du Bureau, sous la présidence de Monsieur Paul CHANDELIER, 6^{ème} Vice-Président, dans l'ordre du tableau des vice-présidents, le Président et les 1^{er} à 5^{ème} vice-Présidents étant empêchés.

*En exercice au
titre du Socle : 40
Présents au
titre du Socle : 22
Votants au
titre du Socle: 24*

*Date d'envoi de la
convocation : 20/10/2017*

Etaient présents :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER :

M. Romain BAIL, M. Christian DELBRUEL, M. Patrick LECAPLAIN, M. Marc POTTIER, M. Pascal SERARD, Mme Béatrice TURBATTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

M. Franck JOUY, M. Patrick LERMINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

M. Bernard ENAULT, M. Henri GIRARD, M. Laurent PAGNY, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA

COMMUNAUTE DE COMMUNES « VAL ES DUNES »

Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL – SUISSE NORMANDE

M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Paul CHANDELIER, Mme Nicole GOUBERT, M. Bernard LEBLANC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Mme Clara DEWAELE-CANOUEL,

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

M. Joël BRUNEAU (pouvoir à M. Paul CHANDELIER), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Marc POTTIER)

Etaient excusés :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

M. Grégory BERKOVICZ, M. Dominique GOUTTE, Mme Sylviane LEPOITTEVIN, M. Jean-Louis MARIE, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Dominique VINOT-BATTISTONI

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

M. Thierry LEFORT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

M. Eric MACE, M. Pascal POURNY

**DEMANDE DE
FINANCEMENT POUR
L'ANIMATION GESTION
LEADER 2017
SUR LE TERRITOIRE SUD
CALVADOS**

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION GESTION LEADER 2017 SUR LE TERRITOIRE SUD CALVADOS

Exposé :

LEADER = Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale : programme européen intégré du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)

Le lancement opérationnel du Groupe d'Action Locale (GAL) Sud Calvados a débuté en 2015 suite au conventionnement avec le Conseil Régional de Basse-Normandie – autorité de gestion des Fonds européens – et l'agence de Services et de Paiement, organisme payeur des Fonds européens.

Le GAL Sud Calvados met en œuvre une stratégie de développement locale qui vise à renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des ressources locales. La mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire Sud Calvados requiert un travail d'ingénierie, d'animation et de gestion pendant toute la durée de la programmation 2014-2020.

L'équipe technique LEADER est constituée :

- D'1 ETP pour l'animation du programme, l'accompagnement des porteurs de projets, la coordination et l'assistance technique de la démarche LEADER,
- De 0,5 ETP pour la gestion et le suivi du programme LEADER (poste mutualisé à l'échelle des 2 GALs portés par le Pôle).

Au travers de la sous-mesure 19.4 du PDR, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole peut bénéficier d'une participation du programme LEADER à hauteur de 80% du coût total des frais salariaux pour l'équipe technique LEADER.

Plan de financement de cette action :

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux	48 996,80 €	FEADER - LEADER	47 110,98 €
Frais de fonctionnement (15% des frais salariaux)	7 349,52 €	Autofinancement	11 777,75 €
Achat de matériel (gobelets)	111,92 €		
Achats informatique (ordinateur, boîtiers vote électronique)	2 430,49 €		
TOTAL	58 888,73 €	TOTAL	58 888,73 €

Proposition :

Il est proposé :

- D'approuver l'action d'animation, gestion 2017 pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 ;
- D'approuver le plan de financement lié à cette action ;
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de 47 110,98 euros de FEADER au titre de la mesure 19.4 du PDR auprès du GAL Sud Calvados et à signer tout document s'y rapportant.

Vote :

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés,

En vertu de ses pouvoirs délégués prévus à l'alinéa 3 du titre III de la délibération DCS09-2014, en date du 27 mai 2014,

APPROUVE l'action d'animation, gestion 2017 pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 ;

APPROUVE le plan de financement lié à cette action ;

AUTORISE le Président à solliciter une subvention de 47 110,98 euros de FEADER au titre de la mesure 19.4 du PDR auprès du GAL Sud Calvados et à signer tout document s'y rapportant.

DIT que la présente délibération rendue exécutoire sera transmise en Préfecture pour être rendue exécutoire et à l'autorité de gestion des Fonds européens.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour,
mois et an susdits,
Suivent les signatures,
Pour extrait conforme

Pour le Président,
Le premier Vice-Président

Joël BRUNEAU



Envoyé en préfecture le 14/11/2017

Reçu en préfecture le 14/11/2017

Affiché le

**REPERT
CENTRALE**

ID : 014-251403184-20171027-DBS33_2017-DE